

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 1^{er} FEVRIER 2016 à 19h30 VALANT PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire. Mmes Sandrine MAZZOTTI, Katia PERRET MM. Jean BARTHOMEUF, Francis BLOCH, Adjoints au Maire.
MMES A BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Françoise EYRAUD, Marie LABROSSE. MM Pierre-Louis BALLETT, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Pascale LABART (pouvoir donné à P. WATSON), Josette GUERRIER (pouvoir donné à J. BARTHOMEUF)

Secrétaire de séance : S. MAZZOTTI

Convocation faite le : 26 JANVIER 2016

publiée le : 26 JANVIER 2016

M. le Maire fait part du mail de Mmes A. BLANC-MONOT, E. DOY et M. G. LEFEBVRE, concernant le non-respect du délai d'affichage du compte-rendu de séance du conseil municipal. Ce dernier doit être affiché sous le délai d'une semaine.

M. le Maire explique qu'il y a un sous-effectif au secrétariat en ce moment, et assume la pleine responsabilité de la publication hors délai des comptes-rendus. Il précise qu'ils peuvent saisir le Préfet.

Concernant le compte rendu du conseil du 7 décembre 2015, Mmes A. BLANC-MONOT, E. DOY et M. G. LEFEBVRE demandent que le nom des votants qui se sont abstenus figure au procès-verbal. M. le Maire indique que ce sera modifié.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 janvier 2016, est adopté à 12 voix pour et 3 abstentions (A. BLANC-MONOT, E. DOY et G. LEFEBVRE).

I – REGIME INDEMNITAIRE

M. le Maire propose au conseil d'étendre à l'ensemble des agents la possibilité de verser une IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires).

Mme S. MAZZOTTI demande si cela sera applicable pour les ATSEM. M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme A. BLANC-MONOT demande s'il y a beaucoup d'heures supplémentaires à payer. M. le Maire répond qu'il y a peu d'heures supplémentaires, cela reste exceptionnel.

M. le Maire explique que prochainement un nouveau régime indemnitaire devra être défini pour les agents, en fonction de leur poste et de leur manière de servir.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, de mettre en place l'IHTS pour les agents de la commune.

II – MOUSTIQUES

Mme A. BLANC-MONOT demande des précisions sur l'intervention de l'entente départementale de démoustication. M. F. BLOCH explique que la commune de Messimy a utilisé les services de cet organisme, que le coût s'élevait à environ 4 000 €, et que l'intervention était peu efficace. Il précise qu'il est également très difficile de se retirer de cet organisme une fois la convention conclue.

M. F. BLOCH rappelle que l'année passée de nombreuses personnes se sont plaintes de la prolifération des moustiques. Cela devient un problème de salubrité et de santé publique.

Il indique avoir alerté la CCDSV sur ce sujet, qui ne veut pas en entendre parler.

Il présente un devis de démoustication pour un montant de 584 €, pour traiter les bords de Saône et le bassin de rétention. Il propose qu'une note d'information soit faite pour les spinosiens pour limiter la prolifération des moustiques, en prenant des mesures (comme éviter les eaux stagnantes, avoir des poissons rouges dans les mares qui mangeront les moustiques)

Mme M. LABROSSE demande quel est le procédé de démoustication utilisé, et si les fiches de sécurité des produits ont été fournies. M. F. BLOCH répond par l'affirmative, et lui transmet le devis.

M. P. WATSON suggère d'informer les communes d'Anse et de Jassans sur ce que la commune va faire.

Mme S. MAZZOTTI s'interroge sur l'utilité d'une démoustication.

Pour M. le Maire il y a toujours eu des moustiques à St Bernard. La grande majorité provient des eaux stagnantes chez les particuliers. Un flash spécial sera mis dans les boîtes aux lettres des gens pour les informer de la démoustication des parties publiques, et que les parties privées devront être traitées par les administrés.

Mme K. PERRET explique qu'à Anse, le camping a été démoustiqué, et que si cela a été fait à Anse, ce peut être fait également à St Bernard.

M. le Maire explique qu'il faut prendre en considération l'évolution sanitaire actuelle. Mme A. BLANC-MONOT partage cet avis.

Pour M. J. BARTHOMEUF, si à Anse il n'y a pas de traitement, ça ne sert pas à grand-chose de traiter sur la commune. Il exprime son doute sur le devis produit, et pense que cela ne servira à rien. Il est favorable à une information de la population.

Mme E. DOY précise que dans le Sud, les communes ne font plus rien. Il existe des dispositifs de protection individuelle, et souligne que le moustique a besoin de l'humain pour vivre.

Le conseil municipal, accepte de procéder à une démoustication à 9 voix pour, 2 voix contre (J. GUERRIER et K. PERRET) et 4 abstentions (J. BARTHOMEUF, F. PATIN, S. MAZZOTTI et M. LABROSSE).

X – QUESTIONS DIVERSES

A – Compensation franco-genevoise

M. le Maire fait part du courrier de M. ABAD, Président du Conseil Départemental de l'Ain, concernant la compensation financière genevoise, dont bénéficie la commune.

Ce financement vise à compenser les charges que les communes de l'Ain et de la Haute-Savoie supportent en raison de leurs habitants travaillant à Genève.

Les modalités de versement ont changé. Désormais, pour que la commune puisse être éligible à ce financement, il faut qu'elle compte au moins 50 frontaliers.

La commune n'atteignant pas ce seuil, elle n'est pas éligible.

B – Alignement Sofirel

M. le Maire explique que la commune a racheté pour l'euro symbolique les bandes de terrain, situées Chemin du Carre, longeant le Lotissement Côté Nature. Les frais de notaire sont à la charge de la commune (565.20 €).

C – DIA

M. F. BLOCH indique qu'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) a été reçue concernant le terrain de Mme LAURENT, situé rue de la Saône. Il rappelle que ce terrain était concerné par un emplacement réservé qui a été levé. Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

D – Travaux

M. J. BARTHOMEUF fait le point sur les travaux en cours :

- au Bourguignon, les travaux d'enfouissement avancent.

- Chemin des Erables, les travaux pour le changement d'un poteau d'éclairage public et du cheminement piétonnier avancent aussi.

- concernant le chauffage de la mairie, un diagnostic de l'installation sera réalisé par Daikin. Mme E. DOY demande si les entreprises fourniront des garanties sur les travaux qu'elles réaliseront. M. J. BARTHOMEUF répond que tout est fait pour avoir des garanties, et qu'un travail fiable soit réalisé.

- concernant l'église : les travaux pour la réparation du sinistre du plafond ont été commandés, ainsi que les travaux de traitement de la charpente. Des demandes de subvention ont été déposées pour les travaux sur la couverture.

E – Spectacle intercommunal CCAS

Pour les personnes de plus de 65 ans, le spectacle intercommunal des CCAS aura lieu le 11/03 prochain à St Didier-de-Formans.

F – Finances

M. P. WATSON indique que les chiffres définitifs de 2015 seront prochainement connus. La commission des finances sera convoquée dès connaissance de ces chiffres.

Les recettes encaissées sur 2015 sont supérieures à celles budgétées. Les dépenses réalisées en 2015 sont inférieures à celles de 2014 et 2013. Les résultats sont meilleurs par rapport aux prévisions, et l'excédent de fonctionnement serait d'environ 220 000 €.

G – Ecole

Mme S. MAZZOTTI explique que le service minimum d'accueil à l'école a été mis en place le 26 janvier, avec l'aide de Ghislaine (qui a été mis à disposition par l'association Tôt ou Tard) et d'Isabel (nouvel agent employé à l'école).

Une baie vitrée de l'école doit être changée : elle ne répond pas aux exigences thermiques, ni aux normes d'incendie et d'accessibilité.

Les travaux seront décidés après la visite d'une personne du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

M. le Maire souligne qu'un point sera fait également avec la directrice concernant la mise à jour du plan de sécurité, et le confinement en cas de nécessité des enfants.

H – Conscrits 6/1

Mme M. LABROSSE explique qu'à la première réunion des conscrits des 6/1, seulement sept personnes étaient présentes. Elle lance un appel aux futurs conscrits pour se mobiliser.

La prochaine réunion est fixée le 11 mars prochain à 20h30.

Mme S. MAZZOTTI, Présidente des classes en 6/1, informe qu'un mot sera mis dans les boîtes aux lettres des personnes concernées. Pour Mme M. LABROSSE, s'il y a peu de mobilisation, l'idée de lancer un Interclasse pourrait être revue.

I – Sol du Mille Club

Mme M. LABROSSE signale que le sol du Mille Club accroche, et ne glisse pas ; ce qui peut être dangereux pour la pratique de la zumba. Pour Mme K. PERRET, le sol est plutôt glissant. Il est rappelé que le sol est nettoyé une fois par an à la monobrosse. Deux passages pourraient être réalisés.

J – Conférence Spinosa

Le 29 janvier, Spinosa a organisé une conférence pour la préservation de la biodiversité dans les jardins. M. P-L BALLETT indique qu'il y a des idées pour planter des fleurs rustiques le long du mur du cheminement piétonnier de l'Avenue des Helvètes.

K – Chemin de Halage

M. F. BLOCH informe qu'il contactera M. SERRAT, Vice-Président de la CCDSV en charge de l'environnement, pour faire le point sur l'entretien du chemin de halage, notamment sur les coupes et tailles des haies et de la lône, qui dernièrement ont été mal faites.

Il souhaite que des instructions soient données au chantier d'insertion qui s'occupe de l'entretien, et que celui-ci soit accompagné lors de son intervention sur la commune.

M. le Maire informe qu'il a racheté le pupitre en bois de la mairie de St Didier-de-Formans, et le met à disposition de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Prochain conseil municipal le lundi 07/03 à 19h30.

Signatures :